

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 133 (1988)
Heft: 2

Rubrik: Revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revues

Rivista Militare della Svizzera Italiana N° 5, décembre 1987

Poursuivant sur sa lancée de publication d'articles originaux, la RMSI propose une étude sur la protection civile tessinoise rédigée par le colonel P. Ruggeri, directeur de l'Office cantonal de la PCi. Illustré de plusieurs cartes, cet article montre que l'infrastructure souhaitable est réalisée grossièrement à 50%. Le territoire du canton est divisé en six régions qui correspondent aux secteurs du service sanitaire coordonné.

Le capitaine Riccardo Veri s'intéresse plus loin à l'instruction des équipages de chars, sous le titre «*Istruzione dei carriisti*». C'est l'occasion d'une comparaison – notamment quant à la durée – entre l'instruction des troupes de l'OTAN et des nôtres. C'est l'occasion aussi de montrer toute l'importance des systèmes de simulation et des tirs au réducteur.

La livraison est complétée par un reportage de la course d'orientation de nuit des officiers luganais, un autre relatant le pèlerinage militaire international de Lourdes et les résultats d'un concours pour un nouveau sigle des grenadiers, un concours remporté par une jeune étudiante de 18 ans!

Revue de l'OTAN N° 6, décembre 1987

Il ne pouvait en être autrement : l'accord sur les FNI signé le 8 décembre par MM. Reagan et Gorbatchev fait la «une» de la revue, laquelle, par la plume du ministre anglais David Mellor, fait preuve de prudence en se demandant si, finalement, cet accord est positif pour l'Ouest. Pour les Britanniques, «c'est un bon accord, qui renforcera notre sécurité». L'auteur ne voit pas comment cet accord pourrait favoriser le découplage tant redouté entre les Etats-Unis et l'Europe. Certes, il estime que cet accord ne résoudra

pas tous les problèmes de sécurité de l'Europe. Tel n'était d'ailleurs pas le but de l'exercice. Mais le renforcement de notre sécurité, estime M. Mellor, passe par la maîtrise des armements. Un domaine dans lequel l'accord sur les FNI constitue un premier pas.

Quant aux négociations américano-soviétiques relatives à la conclusion d'un traité sur la défense et l'espace, elles ont encore, à en croire l'ambassadeur Henry F. Cooper, d'importantes divergences à surmonter.

La revue présente, en outre, le successeur de Lord Carrington, le ministre allemand de la Défense, M. Manfred Wörmer. Lord Carrington, qui passera le témoin en juillet prochain, aura occupé son siège de secrétaire général de l'OTAN durant quatre ans.

Enfin, à retenir l'article de M. Lothar Rühl, secrétaire d'Etat allemand, sur «*La coopération franco-allemande à l'appui de la défense de l'Europe*». Il y est bien entendu question de la brigade franco-allemande à créer, manifestation tangible d'une solidarité européenne en voie de création.

Ejército N° 576, janvier 1988

Ejército fait peau neuve. Sans rien changer à son format, les éditeurs ont opté pour une maquette et un graphisme plus modernes, et la quadrichromie est omniprésente. Suggérons que le prochain progrès réside dans un brochage moins fragile qui permette à la revue de ne pas, sitôt ouverte, se transformer en un paquet de feuilles volantes...

Quant au contenu, relevons d'abord l'interrogation du colonel Juan de la Lama Cereceda: Comment sera la prochaine guerre? C'est l'occasion pour l'auteur de passer en revue les armes les plus modernes, qu'elles soient classiques ou nucléaires, et de dégager les principales tendances du développement en la matière.

Lieutenant d'artillerie, Juan Guerrero Padrón publie un article relatif aux différents moyens de simulation employés pour l'instruction des pilotes d'avion ou de char. Son étude présente un caractère technique assez prononcé, et il montre qu'un vaste

champ s'ouvre encore à l'exploitation de l'électronique. Un modèle récent permet par exemple d'exercer le ravitaillement en vol des avions de combat.

Défense nationale, janvier 1988

Le 16 novembre dernier, M. Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, s'exprimait, devant les auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale, sur le thème de la défense civile, un dicastère dont il a la responsabilité. Il relève notamment que la défense civile est un domaine affecté par de multiples paramètres «où l'action des gouvernants doit intégrer, en permanence, l'état de l'opinion et, plus encore sans doute, l'évolution de la société». M. Pasqua note la remarquable stabilité de la base doctrinale et juridique de la défense civile puisque aucune modification de fond n'est intervenue depuis 1959. La conception de l'instrument est peut-être un peu monumentale et son vocabulaire désuet; il n'empêche que cette stabilité, rare en France, a du bon. Il est intéressant de souligner que, pour M. Pasqua, la défense civile est directement concernée par le maintien en état matériel et moral de l'instrument militaire, «en tant que facteur de cohésion sociale».

Le ministre souligne trois évolutions récentes de la défense civile qui sont: l'amélioration des réseaux de conduite propres à assurer la continuité du gouvernement de la France en cas de conflit, l'intégration de la lutte antiterroriste dans la défense civile, et la sécurité civile (plans

ORSEC par exemple) comme faisant partie de la défense civile.

Le général Alain Baer se demande si l'Europe est une vue de l'esprit ou une nécessité inéluctable. Il considère les différents obstacles qui subsistent sur la voie de l'Europe unie et penche pour la nécessité d'une Europe politiquement unie, seul moyen d'assurer sa défense par une dissuasion nucléaire continentale elle aussi. Jusqu'à l'aboutissement d'un tel projet, il faudra bien trouver des solutions transitoires qui ne seront sans doute totalement satisfaisantes pour personne...

Professeur de stratégie et politique d'entreprise, M. Pierre Dussauge s'inquiète de la baisse des exportations d'armement françaises et de ses répercussions industrielles. Il constate que la chute des cours du pétrole a privé les plus gros clients de la France des ressources nécessaires à leurs achats d'armements, un élément qui, venant s'ajouter à un certain état de saturation, explique en bonne partie cette diminution des exportations qui, par ailleurs, n'est pas sans exercer de fâcheuses conséquences sur la balance commerciale française. Selon l'auteur, il y aurait lieu d'intensifier la coopération en Europe ou même avec les Etats-Unis pour sortir de cette situation difficile.

Notons enfin que la revue publie le texte d'un accord, flanqué de deux protocoles, signé le 15 septembre 1987 à Washington entre les Etats-Unis et l'Union soviétique portant création de centres pour la réduction des risques nucléaires. L'objectif de cet accord est de favoriser le climat négociateur qui devait permettre d'aboutir au traité conclu le 8 décembre sur la réduction des armes de portée intermédiaire.